

## LE PROCÈS DE NAÏS

Michelle CALONNE  
L.P. Lalo, Lille

Parler des textes en cours de français conduit-il obligatoirement au commentaire ou à l'explication de texte ? Existe-t-il d'autres apprentissages possibles ? Cet article ne prétend pas répondre en totalité à ces questions, mais il relate une expérience menée en baccalauréat professionnel montrant qu'un texte peut servir de point de départ à une réflexion sur les conduites argumentatives.

### PARLER

Lucette aime parler. Elle est aimable, souriante et pour faire plaisir au professeur qui pose une question, elle est toujours prête à répondre. Parler du texte qu'elle a sous les yeux, elle veut bien, mais cela l'ennuie un peu de le relire plusieurs fois, ce qui lui plaît, c'est d'abord de répondre.

Fatiha aussi aime parler ; d'ailleurs elle voudrait qu'on parle plus dans les cours, surtout en français, matière plus propre à l'expression et à la discussion que la comptabilité ou les mathématiques. Plutôt que parler des textes, elle aimerait qu'on débâte : « Le ministre n'avait pas dit qu'il devait y avoir une heure par semaine de débat dans les classes à propos de la violence ? ». Elle a des idées précises sur ce que pourrait être le cours de français : « On pourrait faire du théâtre ; non pas étudier le théâtre mais en faire pendant les cours ! »

François, lui, n'aime pas parler. Il n'aime pas qu'on l'interroge, déteste qu'on le remarque, rougit quand on lui demande de répondre et se débrouille pour garder un anonymat tranquille. Il est au premier rang, auprès d'amis sûrs et discrets, loin des beaux parleurs, de ceux qui, des derniers rangs de la classe osent interpellier le professeur ou affirmer leur point de vue.

Hacène, au contraire, se sent à l'aise pour parler des textes. Comme les autres, les hasards de l'orientation l'ont amené en première année de baccalauréat professionnel bureautique option comptabilité ; mais le domaine professionnel ne l'intéresse pas. Il aime parler, discuter, briller. Il aime qu'on lui dise qu'il comprend les textes.

## LE TEXTE

Le texte que justement, cette classe étudie à ce moment là avec son professeur de français fait presque l'unanimité. C'est *Naïs*<sup>1</sup>. La collection *Librio* a rassemblé sous le titre *Naïs* deux nouvelles d'Emile Zola : *Naïs Micoulin* et *Pour une nuit d'amour*. L'ouvrage est bref, les caractères assez gros pour que la lecture n'ait rebuté personne.

*Naïs Micoulin* est une histoire d'amour et de sensualité entre une jeune servante et son maître. Le père de Naïs, le *méger* Micoulin est violent. C'est un *Pater familias* jaloux de sa fille. Lorsqu'il découvre sa liaison avec le maître, Frédéric, il décide d'assassiner ce dernier. Mais « le sang même de son père » coule dans les veines de la fille et c'est elle qui va sauver son amant en se débarrassant de son père. Elle se vend à Toine, un bossu amoureux d'elle. Celui-ci provoque un éboulement qui emporte Micoulin.

*Naïs* est une tragédie et Emile Zola ne pouvait que la placer dans un décor méditerranéen en accord avec la violence des sentiments. L'histoire se déroule à l'Estaque et le paysage décrit évoque de manière frappante une peinture de Cézanne : « Le pays est superbe. Des deux côtés du golfe, des bras de rochers s'avancent, tandis que les îles, au large semblent barrer l'horizon ; et la mer n'est plus qu'un vaste bassin, un lac d'un bleu intense par les beaux temps. »

Bien que vivant à Lille ou dans sa banlieue, les élèves qui sont en train d'étudier cette oeuvre ont pour beaucoup une origine méditerranéenne et connaissent autant la violence des sentiments que l'interdiction faite aux filles de vivre leur vie sentimentale. Naïs leur plaît ; ils ont quand même eu du mal à admettre qu'elle avait pu être l'instigatrice d'un crime. Le professeur a dû étudier soigneusement avec eux certains passages pour qu'ils saisissent jusqu'à quel point elle agit et décide de son destin.

Malgré son intérêt pour *Naïs*, la classe n'avait encore eu l'occasion de parler de ce texte qu'en termes habituels en cours de français : entrée dans l'histoire, étude de descriptions, analyse des personnages, réalisation d'un schéma actantiel.

Pourtant Fatiha interroge, du fond de la classe : « Et si on débattait ? » D'autres assurent qu'ils n'ont nullement l'intention de prendre la parole. La situation de classe pourrait se résumer ainsi : certains veulent débattre, argumenter. Le professeur veut continuer les apprentissages, parler des textes, apprendre à argumenter éventuellement. Il ne peut ni ne veut obliger tout le monde à parler.

1. *Naïs*, Emile Zola, Collection *Librio* n° 127.

## ARGUMENTER À L'ORAL

Huguette Mirabail est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Argumenter au lycée*<sup>2</sup>. Elle y propose toute une didactique de l'argumentation qui passe par l'organisation au sein de la classe de débats ou de dialogues contradictoires oraux. Ainsi, un débat improvisé sur un sujet imposé peut permettre à la classe d'analyser les composantes d'une situation d'argumentation. De même la prise en compte du destinataire, le double niveau d'argumentation dans certaines situations d'argumentation triangulaire sont analysés à partir de dispositifs mis en place au sein de la classe. Cependant l'oral n'est jamais considéré comme objet d'apprentissage. Les différentes situations orales d'échanges d'arguments sont au service de la maîtrise de l'argumentation écrite<sup>3</sup>.

La lecture d'*Argumenter au lycée* est séduisante pour l'enseignant surtout lorsqu'il entend certains élèves réclamer des débats. Mais comment être sûr d'obtenir le résultat attendu ou même d'obtenir un résultat ? Comment être sûr qu'un débat improvisé ne se terminera pas en pugilat, en perte de contrôle ou qu'au contraire, si le sujet leur semble trop théorique, les participants au débat ne resteront pas muets ? Sera-t-il possible ensuite de faire le bilan et l'analyse ?

Une proposition a alors été faite à la classe : celle d'organiser le procès de Naïs, le personnage de la nouvelle d'Emile Zola. L'idée a séduit, sans doute à cause de la perspective d'un exercice nouveau, de la possibilité d'expression orale et du changement introduit dans la routine des cours. Il est cependant clairement établi que l'objectif déclaré du dispositif est de servir d'introduction à l'étude de l'argumentation. De son côté, l'enseignant espère en outre réaliser l'apprentissage d'une nouvelle façon de parler du texte tout en travaillant l'argumentation orale.

## RECHERCHE D'ARGUMENTS

En classe de baccalauréat professionnel tertiaire, une à deux heures hebdomadaires peuvent être dédoublées selon le nombre d'élèves. Cette classe de première année bureautique bénéficie en français d'une heure hebdomadaire en demi-groupe pendant laquelle sera effectuée la première partie du travail. Il est organisé de la façon suivante :

### Modalités : équipes de 3

- 1) Vous êtes chargé d'assurer **la défense** de Naïs Micoulin accusée d'avoir assassiné son père.  
Dans un premier temps votre travail sera de rechercher les arguments de **la défense**.

2. *Argumenter au Lycée*, Huguette Mirabail publié chez Bertrand Lacoste CRDP Midi-Pyrénées.

3. Voir à ce propos l'article d'Isabelle Delcambre : « Quelle fonction donner au travail oral dans l'élaboration d'un écrit argumentatif ? » dans la revue *Langue française*, n° 112, décembre 1996.

Pour argumenter, on peut en particulier :

- s'appuyer sur des faits
- s'appuyer sur des chiffres
- s'appuyer sur des exemples
- s'appuyer sur un témoignage
- s'appuyer sur des valeurs communément admises.

Vos arguments tiendront compte de la ligne de défense que vous adoptez. Naïs peut plaider coupable ou non coupable.

2) Vous aurez ensuite à réfléchir aux arguments de **l'accusation**.

Chaque demi-classe va donc rechercher tout ce qui peut servir à défendre Naïs, puis à l'accuser. Pour aider à donner plus de force aux arguments, on voit que quelques types d'arguments ont été suggérés par le professeur. Cependant, la plupart des équipes choisissent spontanément de consulter l'ouvrage et plus que de construire une argumentation, il s'agit là encore de réfléchir au texte, d'en parler, de l'interpréter prudemment. Ce qui domine cette partie du travail, c'est le respect du texte. Personne ne se permet par exemple d'inventer la venue d'un expert qui produirait des chiffres inventés. Par contre, la plupart des équipes imaginent de s'appuyer sur des témoignages de personnages mentionnés dans *Naïs*, sans doute parce qu'on est en train d'organiser un procès.

Pour un lecteur expert, *Naïs* est un ouvrage qui ne pose pas de problème d'interprétation ; le personnage de Naïs apparaît clairement comme une jeune fille à la fois passionnée et soumise. Elle est capable de se donner sans hésiter à celui qu'elle aime et, pour le sauver, elle accepte de sacrifier son père et de se sacrifier elle-même. En même temps, elle montre sa soumission à l'ordre établi. Elle accepte les coups du père Micoulin sans broncher. Elle se soumet également à l'ordre social. Elle n'imagine pas un instant que l'aventure qu'elle vit avec le maître pourrait se terminer par un mariage.

Cependant, pour un bon nombre d'élèves, malgré une lecture approfondie de la nouvelle ainsi qu'une réflexion sur l'importance donnée par Zola à l'étude du milieu qu'il décrit, il était difficile d'accepter que le personnage réagisse conformément à la réalité de l'époque et de son milieu. La recherche d'arguments va obliger à revenir au texte, à s'interroger sur le personnage et à l'accepter. Cet effort apparaît dans les deux synthèses finales réalisées après la mise en commun :

Première demi-classe :

Arguments de la défense	Arguments du procureur
<b>NAIS NON COUPABLE</b>	
Lors de l'éboulement, Naïs se trouvait non loin de Frédéric, sur la terrasse. (Témoignage de Frédéric)	Naïs est l'instigatrice du crime. (Témoignage de Frédéric).

Par amour pour sa mère, elle n'aurait pu tuer son père. Témoignage de la mère : « elle l'aimait malgré tout ». (Valeur : amour filial).	Elle haïssait son père. (Témoignage de Frédéric).
Toine s'est enfui ; c'est lui le coupable. (Témoignage de Frédéric Rostand).	
La falaise est instable à cet endroit : 5 ans auparavant, un éboulement s'y est produit.	
<b>CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES</b>	
Son père était un homme violent. Témoignage de la mère de Naïs.	Micoulin jouait son rôle de père. Il voulait bien éduquer ses enfants. On doit respecter son père.
Elle a agi par amour pour Frédéric que Micoulin voulait tuer. (Témoignage de Toine et témoignage des pêcheurs).	Micoulin n'était pas un assassin. Toine n'est pas un témoin valable. Le bateau s'est retourné, c'était un accident dû au mistral.

Deuxième demi-classe :

<b>Arguments de la défense</b>	<b>Arguments du procureur</b>
<b>NAÏS NON COUPABLE</b>	
Ce n'est pas un meurtre, Toine était présent au moment des faits, et il a failli lui aussi être emporté par l'éboulement.	C'est elle qui a incité Toine à agir et à provoquer un faux accident.
Cette mort est accidentelle : un homme du village peut témoigner que la falaise était dangereuse et peu recommandable par temps de pluie.	C'est elle qui a incité Toine à agir et à provoquer un faux accident.
Elle n'aurait jamais osé s'opposer à son père car elle avait été élevée dans le respect du père. (Témoignage de Madame Micoulin).	Elle a fait appel à quelqu'un d'autre puisqu'elle craint son père.
Au moment de la mort de Micoulin, Naïs était sur la terrasse et non sur la falaise. (Témoignage de Frédéric Rostand).	C'est elle qui a incité Toine à agir et à provoquer un faux accident.

On a comme témoin la famille Rostand qui pourra témoigner que Naïs est une fille charmante et serviable.	Naïs joue double jeu. Témoignage de Frédéric, elle a dit : « ça finira ».
<b>CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES</b>	
C'est un crime passionnel, elle voulait protéger Frédéric de son père. (Valeur : l'amour).	Elle aurait dû prévenir la police. On ne se fait pas justice soi-même. (Valeur : respect d'autrui).
Naïs est jeune, elle a pensé à Frédéric. Elle n'est pas consciente de ses actes. (Valeur : l'insouciance de la jeunesse).	Elle a eu le temps de réfléchir puisqu'elle a prémédité ; elle n'a pas agi sur un coup de tête.
Naïs était une enfant battue. (Témoignage de Frédéric).	Si son père la battait, c'est qu'il avait de bonnes raisons pour cela ; il voulait la protéger et l'empêcher de tomber dans le vice.

### Organisation des débats

Avant de passer à la réalisation véritable du procès, il s'agit ensuite de réfléchir à la situation d'argumentation qui va être mise en place.

Les points suivants sont étudiés :

**Nous allons organiser le procès de Naïs. Devant un jury et des spectateurs s'affronteront un avocat de la défense et un procureur.**

**1) Qui est l'argumentateur ?**

Quel est son statut ? Au nom de qui s'exprime-t-il ? Argumente-t-il en son nom ?

**2) A qui s'adresse-t-il ? Qui est son destinataire ?**

**3) Dans quel cadre ? Où ? Quand ?**

**4) Quel est l'objectif à atteindre ?**

Il s'agit de faire prendre conscience à la classe que vont se faire face deux argumentateurs, l'un, l'avocat s'exprime au nom de Naïs tandis que le procureur parle au nom de la société. Chacun va s'adresser à l'autre mais le but est de faire adhérer le jury à sa thèse. On aura donc un double niveau de communication : procureur et avocat s'interpellent et agissent comme s'ils voulaient se convaincre mais visent à emporter la conviction du jury. Cette situation d'argumentation triangulaire peut se rencontrer dans la plupart des débats télévisés. Le cadre que les élèves de la classe imaginent pour ce procès fictif est le tribunal de Marseille, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif à atteindre est bien sûr la condamnation ou l'acquittement de Naïs. Ce

dernier point permet à l'enseignant de dramatiser un peu la situation. La peine de mort peut être appliquée. Naïs risque sa tête.

Reste à demander 4 volontaires dans chaque groupe. Quatre procès seront organisés ; chaque fois, le procureur et l'avocat qui seront face à face ne feront pas partie de la même moitié de classe. Ils auront donc préparé arguments de la défense et de l'accusation de manière séparée.

L'organisation du dispositif des procès est présentée ci-dessous :

**Chacun des quatre procès sera organisé de la façon suivante :**

- 6 membres du jury désignés par tirage au sort (on ne peut être juré qu'une seule fois).
- 16 spectateurs
- 1 avocat, 1 procureur

**Les membres du jury et les spectateurs analysent les moyens mis en oeuvre pour argumenter, mais seuls les membres du jury peuvent à la fin de chaque procès voter coupable ou non coupable.**

Quelques explications : le nombre total de spectateurs et de membres du jury correspond tout simplement à l'effectif de la classe au complet soit 25 élèves. Le nombre de membres du jury est choisi de façon à permettre à la presque totalité de la classe de jouer une fois ce rôle. Le nombre de procès correspond à une estimation du temps que peuvent prendre la désignation des jurés, l'organisation matérielle de la classe, chaque procès et le bilan qui en est fait, le total ne pouvant bien sûr excéder deux heures. Aucune limite de temps n'avait été fixée aux débats.

Il va sans dire que la disposition de la classe doit changer, avocat, procureur et membres du jury forment un premier cercle autour duquel se disposent les spectateurs. L'enseignant joue le rôle du meneur de jeu, organise le tirage au sort des jurés et déclare le procès ouvert. Lorsqu'avocat et procureur semblent avoir fini de parler, c'est lui qui demande à tous les élèves de remplir la grille d'analyse. En effet, le pacte conclu avec la classe suppose que le dispositif doit servir de point de départ à une étude de l'argumentation. Aussi, lors de chaque procès, selon le rôle que l'on tient, aura-t-on sous les yeux l'une des trois fiches suivantes :

### Situation n° 1

**Procès n°**

**Vous êtes le jury chargé de décider de la culpabilité ou de l'innocence de Naïs.**

Qui du procureur ou de l'avocat vous a semblé le plus convaincant ?

Est-ce à cause des arguments employés ? Si oui lesquels ?

Est-ce à cause du ton ? De la façon de s'exprimer ? De la conviction manifestée ?

Est-ce à cause d'une autre raison ? Laquelle ?

En votre âme et conscience, décidez-vous de voter **culpable** ou **non coupable** ?

**Situation n° 2****Procès n°****Vous êtes spectateur.**

Qui du procureur ou de l'avocat vous a semblé le plus convaincant ?

Est-ce à cause des arguments employés ? Si oui lesquels ?

Est-ce à cause du ton ? De la façon de s'exprimer ? De la conviction manifestée ?

Est-ce à cause d'une autre raison ? Laquelle ?

Cependant, avez-vous remarqué un moyen employé par son adversaire pour convaincre ?

**Situation n° 3****Procès n°**

**Vous êtes avocat ou procureur** (entourez la bonne réponse). A l'issue de ce procès, diriez-vous que vous avez été plus ou moins convaincant que votre adversaire ?

Pourquoi ?

Etes-vous satisfait ou non de votre prise de parole ?

Pourquoi ?

Avez-vous un regret ?

Si oui, lequel ?

Avez-vous l'impression d'avoir appris quelque chose au cours de ce débat ?

L'apparente rigueur de l'organisation de ce dispositif est bien sûr destinée à éviter les dérapages et à permettre à l'enseignant de garder le contrôle de la classe. Elle présente cependant des failles perceptibles à tout lecteur attentif. D'abord, le nombre de membres du jury a été choisi afin de donner la possibilité à quasiment chaque élève d'être juré une fois. Mais une fois seulement afin de garder de l'importance à ce rôle. Il présente l'inconvénient d'être un chiffre pair et de rendre possible l'égalité des voix. Un autre problème tient à l'ambiguïté du choix final demandé à chaque membre du jury : il doit décider de la culpabilité ou de l'innocence de Naïs à partir de l'argumentation des élèves. Rien ne l'empêche de se prononcer uniquement en fonction du texte si le personnage lui apparaît comme innocent ou non, quelle que soit l'argumentation développée. Le choix peut aussi se faire en fonction de convictions personnelles : une opposition formelle à la peine de mort par exemple. Malgré le cadre imposé, comme dans toute situation orale et comme dans beaucoup de situations de classe, l'enseignant ne peut savoir à l'avance le résultat qu'il obtiendra et le profit qu'en tireront les élèves.



## LES PROCÈS

Le premier procès est abordé avec tranquillité par le procureur comme par l'avocat, sûrs de leurs arguments, rassurés par le travail, principalement écrit, fait précédemment. Mais l'argumentation orale présente de notables différences avec l'argumentation écrite. Le temps de réflexion, la planification que permet l'écrit disparaissent. Celui qui est plus rapide, plus capable de « rebondir » sur l'argument de l'autre domine plus facilement son adversaire. Dans ce cas, chaque moitié de classe ayant préparé séparément le procès de Naïs, avocat et procureur se trouvent obligés de répondre à des arguments inattendus. Très rapidement l'avocat se trouve à court d'arguments, tente de recourir à ses notes, regarde avec désespoir le professeur et avoue n'avoir plus rien à dire. Le vote des jurés consacre sa défaite : Naïs est condamnée.

Ce premier procès sert d'entraînement à la classe qui prend soudain conscience qu'il ne s'agit pas de jouer un rôle, mais d'être plus convaincant en improvisant s'il le faut. Le bilan qui en est fait lorsque tous ont rempli la fiche d'analyse est net : le procureur a remporté l'adhésion. Il n'a pas été démonté par les arguments adverses et surtout l'avocat s'est montré trop dépendant de la préparation écrite, perdant ses moyens devant tout ce qui était inattendu. On analyse aussi l'attitude des argumentateurs. Le procureur, tête haute avait le regard dirigé vers son adversaire tandis que l'avocat qui consultait ses notes ou le professeur a très vite perdu pied... et son procès.

Pour l'enseignant, le bilan à tirer de ce premier procès correspond à la prise en compte par l'élève de certaines spécificités de l'oral : importance de l'attitude, du regard, nécessité de ne pas lire si on veut convaincre.

Le second procès montre que les participants ont été capables de tenir compte des enseignements du premier. Pas plus le procureur que l'avocat ne consulte ses notes ; le regard de chacun se dirige vers son adversaire. Rapidement pourtant (les procès sont brefs et s'éteignent d'eux mêmes lorsqu'un des débatteurs se trouve à bouts d'arguments) la défaite du procureur est consacrée et Naïs acquittée à l'unanimité. C'est l'aisance verbale de l'un des deux élèves qui a été déterminante. Ce dernier en a d'ailleurs parfaitement eu conscience. Pour preuve est retranscrite ci-dessous sa fiche bilan :

**Procès n° : 2**

**Vous êtes :** *procureur.*

A l'issue de ce procès, diriez-vous que vous avez été plus ou moins convaincant que votre adversaire ? *Oui*

Pourquoi ? *Car l'avocat a plaidé coupable et c'était en ma faveur et je n'avais plus qu'à sortir mes arguments fatals.*

Etes-vous satisfait ou non de votre prise de parole ? *Oui*

Pourquoi ? *Convaincant.*

Avez-vous un regret ? *Non.*

Si oui, lequel ?

Avez-vous l'impression d'avoir appris quelque chose au cours de ce débat ? *Oui.*

Le troisième procès sera marqué par deux prises d'initiatives différentes mais allant à chaque fois dans le sens d'une théâtralisation de l'argumentation. D'une part, l'avocat, à court d'arguments, voudra faire appel à témoin. Pour donner plus de force à ce qu'il avance, il interpelle un élève spectateur lui demandant de jouer le rôle d'un personnage du roman. Malheureusement, celui-ci, intimidé, n'ose pas parler. De son côté le procureur, pour mettre en valeur son argumentation, va brusquement se lever, écrasant son adversaire. C'est l'échec pour l'avocat et la condamnation à l'unanimité. Ainsi s'est imposée comme une évidence à la classe l'importance des gestes dans l'argumentation orale.

Au quatrième et dernier procès l'avocat va à son tour, pour donner plus de force à ses arguments, se lever et ainsi dominer celui qui lui fait face pour emporter la conviction du jury. Interrogé, il assurera avoir agi volontairement, tirant la leçon du procès précédent. Le dispositif mis en place a ainsi pu servir à appréhender avec la classe une partie de la complexité des situations d'argumentation orale.

Si le propos de l'enseignant dans la réalisation de ce dispositif était de parler des textes et d'analyser une argumentation orale, la réalisation montre que l'exercice a d'abord servi d'apprentissage réussi de diverses composantes de l'oral comme les gestes, la direction du regard et plus généralement l'attitude de l'orateur.

Revenons par ailleurs à l'argumentation. L'échange d'arguments est en général rapide et sur aucune des fiches de bilan rédigées après les procès, un argument en particulier n'est relevé. Les remarques sont plutôt générales : « il a mieux argumenté », « ses arguments étaient plus convaincants ». Pourtant, Naïs, plus ou moins bien défendue par ses avocats sera condamnée deux fois et acquittée deux fois. Cette situation n'échappe pas à la classe qui prend ainsi conscience de l'importance des compétences argumentatives. On en jugera mieux à la lecture du bilan final.

## LE PROCES DE NAÏS

### **En ce qui concerne le procès, j'ai apprécié.....**

- la mise en scène (*2 réponses*)
- la mise en scène ; comment les élèves ont joué leur rôle d'avocat ou de procureur
- le fait de pouvoir voir les différentes façons de procéder pour accuser ou défendre
- les scènes jouées en classe. Les témoignages joués aussi
- tout, comment les acteurs ont joué leurs rôles, la mise en scène
- les arguments avancés par le procureur
- que les procureurs et avocats jouent leur rôle et que dans ces circonstances, l'étude précédemment faite devient plus intéressante
- d'argumenter
- les arguments que les élèves ont joués

- le rôle des élèves, leurs manières de s'exprimer, leurs gestes, le ton, et le regard
- le fait de le faire comme une pièce de théâtre. En étant juge arbitre. Ainsi on pouvait s'exprimer sur la façon dont on voyait le meurtre de Naïs Micoulin
- la conviction et les arguments des avocats et des procureurs qui, par leurs phrases ont pu convaincre ou pas les jurés
- parce qu'il y avait plusieurs procès différents
- qu'il fallait toujours être sûr de soi, bien argumenter, avoir le ton et savoir bien s'exprimer
- la manière dont ça s'est déroulé
- qu'on fasse de l'oral ; nous apprenions à mieux nous connaître
- le déroulement, l'affrontement du procureur et de l'avocat, les termes employés
- comment ils se défendaient
- que les avocats et les procureurs jouaient bien leur(s) rôle(s) et avaient beaucoup de conviction
- que si on veut défendre ses arguments, il faut qu'on soit convaincant ; le regard ainsi que le ton le plus souvent peut troubler l'adversaire et le faire dire ce qu'on veut qu'il dise
- de mettre en oeuvre une scène à l'école face à un tribunal
- comment le procureur ou l'avocat argumentait les faits, haussait le ton pour impressionner les jurys et les spectateurs pour qu'ils jugent en sa faveur

**En ce qui concerne le procès, je regrette.....**

- *9 absence de réponse*
- rien : (*6 réponses*)
- la condamnation
- que sur les premiers procès, il n'y a ait aucun témoin
- de ne pas avoir été sûre de moi
- le fait que l'on n'a pas eu beaucoup de préparation sur les arguments
- la préparation des procès
- que c'est déjà fini
- quand les témoins venaient à la barre, aucun ne savait dire ce qu'il fallait. J'aurais bien aimé qu'on appelle Naïs à la barre pour troubler les faits. En général soit le procureur soit l'avocat ne défendaient pas assez les arguments qu'ils présentaient.
- les témoignages car parfois certaines personnes n'étaient pas prêtes à ce genre de situation qui pouvait changer le jugement

**Grâce au travail que nous avons fait sur le procès, j'ai appris.....**

- *1 absence de réponse*
- grâce à une façon d'argumenter on peut rendre une personne coupable ou innocente

- ce qu'il fallait faire ou dire pour être convaincu
- que la décision finale de savoir si le client était coupable ou non dépendait de la façon dont l'avocat et le procureur s'y prenait. Il fallait être sûr de soi et très convaincant.
- qu'il faut toujours être convaincant et ne pas avoir peur de lever la voix contre son adversaire
- quelques choses
- que la conviction est très importante, ainsi que l'argumentation, le ton et les gestes
- à prendre la parole et argumenter face à une personne
- qu'une argumentation doit être organisée
- ce que c'est qu'un débat
- ce qu'est un débat entre les procureurs, les avocats et les jurys
- la manière dont on doit s'exprimer, se maintenir, la gestuelle pour argumenter et convaincre son interlocuteur
- la conviction des deux parties dans un procès assez difficile à croire
- qu'il fallait être sûr de soi
- tout
- suivant la façon dont les arguments sont posés, Naïs peut être coupable ou non coupable
- à argumenter, à défendre quelqu'un, quelque chose. Les gestes, le ton, la conviction sont vraiment importants pour communiquer.
- à parler à un groupe, à le persuader de quelque chose
- ce qu'est le droit
- les arguments à employer
- à être sérieux, à lever le ton pour troubler son adversaire et regarder la personne à qui l'on parle ou au jury
- que les jurys, le procureur et l'avocat pensent faire un procès le mieux possible, mais cela ne se passe pas comme on le pensait. Des fois, nous n'avons pas le même avis
- qu'on pouvait improviser en inventant plein d'arguments qu'ils soient vrais ou faux.

Les réponses – en particulier celles qui font suite à l'amorce de phrase *Grâce au procès, j'ai appris* – montrent que les élèves ont perçu l'enjeu social de l'argumentation et font penser qu'ils pourront être ensuite attentifs aux techniques de manipulation de l'opinion.

Reste à se poser la question de savoir si certaines situations n'ont pas été mal vécues par les participants aux débats. En consultant les réponses à l'amorce de phrase : *En ce qui concerne le procès, je regrette...*, deux remarques apparaissent comme négatives. Il s'agit d'abord de « Je regrette les témoignages car parfois certaines personnes n'étaient pas prêtes à ce genre de situation qui pouvait changer le jugement », réflexion d'un élève timide sommé de jouer un rôle au cours de l'avant-dernier procès. Par ailleurs la réponse : « Je regrette de ne pas avoir été sûre

de moi » correspond certainement au propos d'un argumentateur ayant perdu son procès. Sans vouloir s'étendre plus longuement, on peut remarquer qu'un tel dispositif repose essentiellement sur le volontariat. Si un élève n'est pas disposé à s'exprimer, mieux vaut ne pas tenter l'exercice avec lui. Le total écrasement du perdant lors de chaque procès démontre que pour jouer les rôles de procureur et d'avocat, il ne faut s'appuyer que sur les élèves absolument décidés à prendre la parole. Pour illustrer ce propos je reproduis ci-dessous les fiches remplies par les deux derniers participants au débat :

#### Procès n° 4

Vous êtes : *procureur*

A l'issue de ce procès, diriez-vous que vous avez été plus ou moins convaincant que votre adversaire ? *Non*

Pourquoi ? *Car ses arguments étaient bien ordonnés.*

Etes-vous satisfait ou non de votre prise de parole ? *Non.*

Pourquoi ? *Pas assez répondu.*

Avez-vous un regret ? *Oui*

Si oui, lequel ? *De ne pas avoir été sûre de moi.*

Avez-vous l'impression d'avoir appris quelque chose au cours de ce débat ? *Oui, l'organisation des arguments.*

#### Procès n° 4

Vous êtes : *avocat*

A l'issue de ce procès, diriez-vous que vous avez été plus ou moins convaincant que votre adversaire ? *Plus.*

Pourquoi ? *Arguments, témoignages.*

Etes-vous satisfait ou non de votre prise de parole ? *Oui et non.*

Pourquoi ? *Ton, gestes.*

Avez-vous un regret ? *Non*

Si oui, lequel ?

Avez-vous l'impression d'avoir appris quelque chose au cours de ce débat ? *Oui, la mise en scène.*

On voit que les deux participants ont parfaitement perçu qui était le vainqueur du débat. Cependant, le gagnant est capable de se rendre compte qu'il a réussi à convaincre par « le ton », « les gestes » et « la mise en scène », tandis que son adversaire parle d'« arguments bien ordonnés », d'« organisation des arguments » et réagit comme s'il s'était agi de comparer deux argumentations écrites. L'importance de la maîtrise de la conduite argumentative (à l'issue immédiate du débat) lui a échappé. Le sentiment de « ne pas avoir été à la hauteur » est difficile à vivre et il convient certainement à l'enseignant de ne pas multiplier ce genre de situation. De même, un nombre réduit de procès permettra de limiter l'apprentissage à la réflexion sur l'argumentation orale si l'on ne souhaite pas s'engager dans la voie de l'improvisation théâtrale.

## ET LE TEXTE ?

On a vu que la recherche d'arguments avait été mise spontanément au service de la lecture du texte. Le bilan de la lecture de l'ouvrage reproduit ci-dessous montre que pour beaucoup d'élèves, l'étude du roman et la réalisation du procès ne font qu'un, ce qui peut laisser supposer qu'en participant au procès de Naïs, on parlait encore du texte. Plus généralement, on peut penser que le dispositif en totalité a permis de mieux s'approprier le texte étudié.

### L'ÉTUDE DE NAÏS

#### A propos de l'étude de *Naïs*, j'ai apprécié.....

- l'histoire : ( 3 réponses )
- la lecture du livre
- l'étude du livre en profondeur
- l'histoire (le fait qu'un père ne laisse pas sa fille grandir)
- l'ouvrage en entier. J'ai beaucoup aimé l'histoire.
- tout, car ce livre a été très intéressant
- l'histoire d'amour et l'intrigue entre le père et la fille
- les descriptions de cette histoire, le réalisme
- rien
- la scène jouée par les élèves
- la mise en scène des élèves ; il y a de nombreux arguments
- le fait de rapprocher cette oeuvre de l'étude de style de roman : naturalisme et réalisme. De cette manière, on comprend mieux la construction d'une oeuvre.
- l'histoire d'amour entre Naïs et Frédéric, Naïs surtout qui, pour l'amour de Frédéric a tué son père (Micoulin)
- d'abord ce livre, j'ai apprécié l'étude de ce livre
- qu'elle ait mis fin à sa souffrance, ce que son père lui avait fait subir
- la façon dont l'histoire a été racontée, l'utilisation de Toine et de sa discrétion et qu'elle a réussi à mettre fin aux violences de son père
- qu'on aille jusqu'au bout de l'ouvrage, qu'on l'étudie à fond, et à partir de celui-ci monter un débat, un procès
- qu'elle a mis fin aux coups que son père lui mettait
- la lecture de ce livre
- de faire jouer la classe après l'étude du livre en faisant un procès. Cela a permis d'organiser des situations d'argumentation.

#### A propos de l'étude de *Naïs*, j'ai regretté.....

- 9 absences de réponse
- rien : ( 5 réponses )
- la fin de l'histoire (car quand Micoulin meurt, ils pourraient vivre leur

amour librement et c'est le contraire qui se passe. Frédéric se détourne de Naïs et celle-ci épouse Toine).

- que l'histoire se termine comme ça à la fin. Naïs aurait dû rester avec Frédéric.
- la mort
- que le livre soit aussi ennuyeux et sans action pour une nouvelle
- la banalité : trop souvent dans l'histoire il y a peu d'action, c'est dommage
- la fin de l'histoire !
- l'étude de Naïs en elle même était un bon exercice de recherche d'argumentation mais aussi de réflexion. On a appris à aller voir plus loin que le roman.
- qu'elle soit coupable pour rien car c'est une légitime défense
- que la fin se termine assez mal et que Toine soit tombé dans le piège à Naïs

**L'étude de cette oeuvre m'a appris.....**

- *6 absences de réponse*
- qu'il ne faut jamais être instigatrice, car cela peut être un jeu très dangereux
- la manière dont les parents voyaient l'éducation de leur enfant à cette époque
- le style de l'écriture
- comment les gens étaient au XIX<sup>e</sup> siècle. Les droits qu'avait un père de famille sur ses enfants et sa femme.
- pas grand chose
- à connaître un début de roman réaliste et à faire une description
- à savoir donner des arguments envers le procureur et l'avocat
- à avancer des arguments soit pour défendre une cause en plaidant non coupable pour Naïs soit à culpabiliser Naïs en plaidant coupable
- à mieux connaître le fonctionnement de l'écriture d'une oeuvre réaliste ou naturaliste, ainsi qu'Emile Zola
- qu'il faut se méfier des actes qu'on fait et des histoires familiales
- à mieux faire la description d'un lieu, d'un personnage
- que malgré l'amour pour son père elle a quand même tué son père
- on arrive toujours à ses fins
- l'évolution des mentalités parentales
- la vengeance
- à connaître si un livre est réaliste ou pas
- la vie de famille au début du XIX<sup>e</sup> siècle
- à mettre en oeuvre un procès avec un procureur, un avocat, 6 membres du jury et 17 spectateurs. Cela m'a permis de voir un débat entre le procureur et l'avocat qu'il soit pour ou contre de mettre Naïs coupable.